

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 24 janvier 2022 à la salle des fêtes de St-Jean-des-Ollières sous la présidence de Gérard GUILLAUME.

Les points suivants ont été traités :

En préambule Mme Marie-Hélène MUNOZ conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP est venue présenter ses missions et la nouvelle organisation territoriale.

CINE-PARC : intervention de Christophe JEAN-PETIT, directeur.

Depuis plus de 30 ans, Ciné-Parc, circuit de cinéma itinérant diffuse tout au long de l'année des films récents, environ 6 à 8 semaines après leur sortie nationale dans une trentaine de communes du Livradois-Forez, dont les communes de Billom, St-Dier-d'Auvergne et St-Jean-des-Ollières. Organisé sous forme de syndicat intercommunal il emploie quatre salariés permanents. En 2019 il venait en tête des cinémas du Livradois-Forez en terme d'entrées avec quasiment 25 000 spectateurs pour un peu moins de 700 séances et 44 000 km de parcourus.

La volonté du circuit est de présenter des films de qualité, attendus ou moins attendus, dans l'optique de satisfaire un large public. Le tout pour un tarif modique : 5.50 €, 3.50 € pour les moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, carte CEZAM, et la possibilité d'un abonnement non nominatif, sans date de péremption à 42 € les dix places, soit 4.20 € la séance.

Les enfants ne sont pas en reste avec des séances spéciales qui leur sont destinées comme des séances « Jeune public » ou des « Ciné-goûters » dans certaines communes, très appréciés pendant les petites vacances scolaires.

En temps scolaire les classes de maternelles, de primaires, les collégiens et lycéens voient quant à eux 3 films différents pendant chaque année scolaire, films qui sont présentés, accompagnés de documents et travaillés ensuite en classe : presque 15 000 enfants scolarisés assistent à nos projections.

De nombreuses séances spéciales sont proposées aussi tout au long de l'année sur des problématiques différentes souvent liées à un sujet d'actualité. Chaque association ou collectivité qui souhaite d'ailleurs proposer, dans le cadre d'une manifestation, un moment cinéma peut solliciter Ciné Parc. Une saison de « ciné discussion » a été élaborée depuis 2007 dans quelques communes du circuit.

Ciné Parc donne aussi la possibilité à toute structure (*même extérieure au territoire*) de mettre en place des séances de cinéma plein air (*prestation payante*) sur simple demande.

Conscients de l'équilibre économique précaire de ce service les membres de Cinéparc (pour Billom Communauté ce sont les communes de Billom, St-Dier d'Auvergne, St-Jean des Ollières et Isserteaux (pour le scolaire uniquement) réfléchissent à améliorer la notoriété, la recherche de public. Il est proposé que l'ensemble des communes diffusent la programmation de ciné parc dans les bulletins municipaux, les sites internet et différents réseaux et applications mobiles.

CENTRE AQUATIQUE :

1 – Aménagements extérieurs : Afin d'accroître l'attractivité du centre aquatique, particulièrement en période estivale auprès des adolescents, le conseil communautaire du 28 septembre 2020 a validé le projet d'installer un équipement ludique extérieur type toboggan. Le projet a obtenu 77 % de subventions de l'État et du Département. Après consultation, le Conseil communautaire décide de retenir l'entreprise Acscenci TP pour 88 194 € HT pour réaliser le lot 1 (gros œuvre, vrd et espaces verts) et Klarer / Syst'eau pour le lot 2 (toboggans, hydraulique) soit un total de 347 958 € HT.

2 – Modification des tarifs : les tarifs du centre aquatique sont inchangés depuis 2015. Après diverses simulations portant sur des augmentations de 2 à 4 %, les élus décident une augmentation des tarifs de 3 % à compter de septembre 2022.

TRANSITIONS/MOBILITÉS :

1 – Suite à la décision d'élaborer un schéma directeur cyclable sur Billom Communauté, une consultation a été lancée fin 2021 afin de retenir un bureau d'études. Quatre offres sont parvenues et deux cabinets ont été auditionnés par des élus, la chargée de mission énergies du PNR et la chargée de mission urbanisme/PCAET de Billom Communauté. A l'issue de ces rencontres, la commission propose de retenir

L'Échappée, dont le siège est à Lyon pour un montant de 32 350 € HT, choix validé par le Conseil communautaire.

2 - Demandes de subventions : cette prestation peut faire l'objet d'aides auprès des deux programmes LEADER du territoire à savoir : 18 802,99 € au PNR du Livradois-Forez (pour 21 communes) et 7 077,01 € au PETR du Grand Clermont (pour 4 communes) ce qui laisse un auto-financement de 6 470 € correspondant à 20 % de la dépense.

MOBILITÉS : Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise est tenu de réaliser des enquêtes ménages tous les 10 ans. La dernière a eu lieu en 2012 et il se lance dans celle de 2022 en sollicitant l'ensemble des EPCI concernés par l'attraction de Clermon-Fd. Sur Billom Communauté une enquête serait faite à 70 % en face à face et 30 % par téléphone pour ses communes hors Mur-sur-Allier et Pérignat/Allier puisque adhérentes au SMTC.

L'objectif est de recueillir les pratiques de déplacements des habitants d'un territoire, un jour moyen de semaine, quels que soient les modes de transport utilisés (transport en commun, voiture, mode doux, deux-roues..) et les motifs de déplacement (travail, études, loisirs...).

Ce travail apportera une meilleure connaissance des déplacements des habitants et permettra aux élus d'avoir un support pour négocier des éventuelles modifications ou des nouveaux services avec la Région, puisque la compétence mobilités a été laissée à cette dernière. Les élus se sont positionnés favorablement pour intégrer cette étude. Le coût pour Billom Communauté serait de 28 000 €, sachant qu'une subvention de la Région est escomptée.

ENVIRONNEMENT : Par arrêté préfectoral du 22 juillet 2009, l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRNPI) a été prescrit sur les communes de Billom, Montmorin et Saint-Julien-de-Coppel concernant les risques liés au débordement de l'Angaud et de ses principaux affluents. Ce document est un outil de gestion des risques visant à maîtriser l'urbanisation en zone inondable afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. L'élaboration du projet a été lancée par l'État en 2018, plusieurs réunions de présentations et d'échanges associant les communes ont été organisées en 2020 et 2021 ; de part sa compétence Prévention des Inondations, le Conseil communautaire doit se prononcer et décide de donner un avis favorable sur le projet de PPRNPI.

PATRIMOINE : Sur demande de l'association « Les boucles de la mémoire », il est décidé d'octroyer une subvention de 800 € pour un projet collectif mené par des étudiants de master 1 en « Accompagnement culturel et touristique des territoires » pour réaliser une étude diagnostique et prospective de l'offre touristique et mémorielle liée aux conflits mondiaux sur Billom Communauté. Les étudiants doivent également recenser les légionnaires du territoire de Billom Communauté, et notamment les légionnaires connus pour leurs noms ou par leurs actions.

L'association « les boucles de la mémoire » souhaite que les étudiants proposent des circuits touristiques qui mixent sites touristiques et lieux de mémoires pour amener les futurs visiteurs à découvrir le territoire sous ces deux angles.


Il est rappelé que le Pays d'art et d'histoire mène déjà depuis plusieurs années un travail autour des deux guerres, et notamment sur la rafle de Billom de décembre 1943.

QUESTIONS DIVERSES : Attributions par le bureau communautaire de subventions dans le cadre de l'OPAH à différents habitants : 500 € à des propriétaires occupants de Neuville et Vertaizon pour la prime Habiter Mieux (lutte contre la précarité énergétique) et 623 € à une habitante de Vertaizon pour de l'adaptation du logement. Toutes ces aides de Billom Communauté viennent en complément de celles allouées par l'ANAH.

Il est rappelé la tenue du 1^{er} salon Bi'Kigai le samedi 26 mars 2022 à Egliseneuve, destiné aux jeunes de 14-25 ans, à la recherche de stages, jobs, alternance, service civique etc. pour tout renseignement : Letty : 06 75 65 43 09.

En fin les communes n'ont plus que quelques jours pour transmettre au PETR du Grand Clermont les noms des administrés (tirés au sort) qui doivent participer à la composition du conseil de développement.

Fait à Billom le 25 janvier 2022


Gérard Guillaume
Président

Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM